

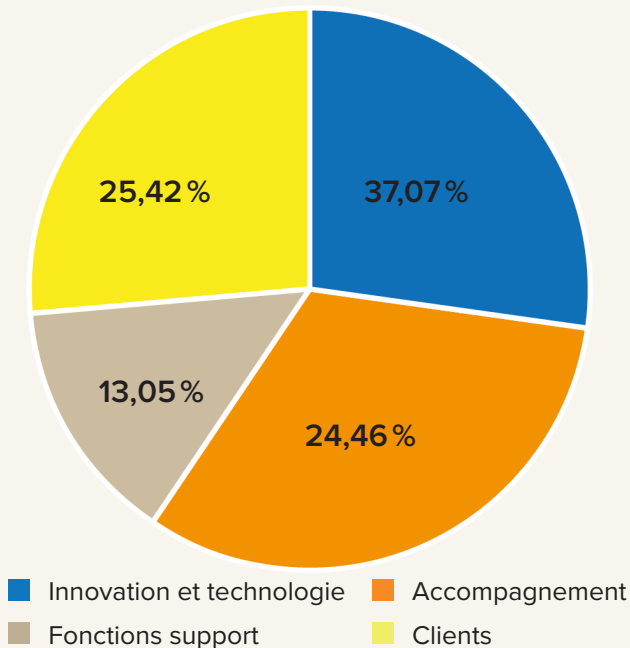


TÉLÉTRAVAIL

ORANGE DOIT FAIRE MIEUX!

LE TÉLÉTRAVAIL, UNE PRATIQUE PLÉBISCITÉE...

% de télétravailleurs par domaine métier



- Selon le bilan 2022, **75% de télétravailleurs à Orange France** (54731 salariés) et 79% à Orange SA.
- **Un salarié sur 2 en télétravail a plus de 50 ans.** Deux fois plus de salariés en TPS ont contractualisé leur pratique de télétravail en 2022.
- **64,4% des télétravailleurs dans le Groupe sont des femmes** versus 50,5% pour les hommes.
- **74% des télétravailleurs sont des cadres**, soit 0,9 points de plus qu'en 2021. Les cadres représentent 60,3% de l'effectif total d'Orange.
- **58% des managers télétravaillent** (versus 12% en 2020). FOCOM se félicite de cette avancée.

...AVEC DES POINTS DE VIGILANCE À OBSERVER!

Plébiscité par de nombreux salariés pour des raisons évidentes de gain de temps, flexibilité et d'équilibre vie privée-vie professionnelle, le télétravail peut également être source de risques psychosociaux.

En commission de suivi télétravail, FOCOM a rappelé à la direction les préconisations qui s'imposent pour garantir la santé et la sécurité des salariés:

- ⇒ S'assurer que les managers suivent les formations spécifiques au management à distance. Cette préconisation concerne tous les managers qui ont des équipes en télétravail.
- ⇒ Échanger collectivement sur l'organisation et la mise en place du télétravail dans les équipes, en respectant l'accord sur le télétravail (double volontariat).
- ⇒ Favoriser les rencontres physiques dans les équipes en télétravail et sur les sites en organisant des moments de partage et d'entraide.
- ⇒ Prévoir des échanges réguliers entre le manager et les salariés sur la manière dont ils vivent le télétravail au quotidien.

La Direction doit arrêter d'opposer le télétravail au collectif, elle doit valoriser les outils collaboratifs pour travailler mieux ensemble.

FOCom dénonce certaines pratiques inacceptables!

- ⇒ Le renouvellement d'avenants/protocoles qui sont amenés à régresser, dans certains établissements, passant de 3 jours à 2 jours.
- ⇒ Le renouvellement du télétravail soumis à des conditions inacceptables telles que le «*chantage aux objectifs*» dans certains services.
- ⇒ Le volume restreint à 8 jours mensuels pour les managers et les fonctions transverses.

Notre priorité c'est vous! FOCom continue de revendiquer

- ⇒ La revalorisation de l'indemnité des télétravailleurs réguliers et la mise en place de l'indemnité pour les télétravailleurs occasionnels.
- ⇒ Une durée uniforme des avenants/protocoles pour 24 mois.
- ⇒ L'accès au télétravail pour les alternants.
- ⇒ L'attribution de matériel et mobilier adaptés au domicile.
- ⇒ Un accompagnement particulier pour les personnes en situation de handicap, les proches aidants et les familles monoparentales.

Pour rappel, les accords intergénérationnels, signés par FOCom, permettent aux salariés âgés de 55 ans ou plus, en TPS et TPA à 50% de n'être présents sur site qu'une journée par semaine et en télétravail le reste du temps.

Pour FOCom, la direction doit aller plus loin pour se conformer aux engagements de l'accord et être garante du respect de toutes les dispositions conventionnelles.



Téléchargez
notre appli mobile
en flashant
le QR code
ci-contre



J'adhère à FOCom
en ligne

